

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES-MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

LE DÉCRET N° 79/185 /DU 3.05.79.-

portant nomination du Lieutenant
M'ECOT Paul en qualité de Directeur
Général de la Sécurité Publique

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le Décret n° 79/I54 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/I55 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions
et organisation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/550 du 3 Novembre 1977 portant création,
attributions et organisation de la Direction Générale de la
Sécurité Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R E T

Article 1er : M'ECOT Paul, précédemment Chef du
Centre de Formation et Directeur des Services Techniques
de la Sécurité Publique, est nommé Directeur Général de la Sécurité
Publique en remplacement du Capitaine BIKIN-KITA Philippe
appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié
et communiqué partout où besoin sera./-

../...

Brazzaville, le 3 Mai 1979.

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Commandant François-Kavir KATALI

Ministre des Finances,

en mission

Le Ministre du Plan,

P. MOUSSA